



PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES

NICE, LE

09 SEP. 2024

CABINET DU PREFET
SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DES ALPES-MARITIMES
B.P N° 99
06271 VILLENEUVE-LOUBET CEDEX

GROUPEMENT FONCTIONNEL DE
LA COORDINATION OPERATIONNELLE

AFFAIRE SUIVIE PAR : CNE DA CRUZ

LE PREFET DES ALPES-MARITIMES

Arrêté S.D.I.S. N° 244858

Fixant la liste d'aptitude opérationnelle des agents spécialisés « Secours en Canyon » du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes pour l'année 2024 (CAN)

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la sécurité intérieure ;

VU la loi N° 2011-851 du 20 juillet 2011 relative à l'engagement des sapeurs-pompiers volontaires et à son cadre juridique ;

VU le décret N° 90-850 du 25 septembre 1990 modifié portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs pompiers professionnels ;

VU le décret N° 2012-520 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des sapeurs et caporaux de sapeurs-pompiers professionnels ;

VU le décret N° 2012-521 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des sous officiers de sapeurs-pompiers professionnels ;

VU le décret N° 2012-522 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des lieutenants de sapeurs-pompiers professionnels ;

VU le décret N° 2016-2008 du 30 décembre 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des capitaines, commandants et lieutenants-colonels de sapeurs-pompiers professionnels ;

VU l'arrêté du 6 mai 2000 modifié fixant les conditions d'aptitude médicale des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;

VU l'arrêté Int 0000754A du 8 décembre 2000 relatif au secours en montagne ;

VU l'arrêté du 30 avril 2001 fixant le guide national de référence relatif au secours en canyon ;

VU l'arrêté du 22 août 2019 modifié relatif à la formation des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;

VU l'arrêté préfectoral du 31 décembre 2021 portant approbation du dispositif spécifique ORSEC « secours en montagne » ;

VU le guide de doctrine opérationnelle de juin 2021 relatif aux interventions en milieu périlleux et montagne ;

VU le guide de techniques opérationnelles de juin 2021 relatif au secours en milieu périlleux et montagne ;

SUR proposition du directeur départemental du service d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes,

ARRETE :

ARTICLE 1 :

Sont inscrits sur la liste d'aptitude opérationnelle de la section opérationnelle spécialisée « Secours en Canyon » du service départemental d'incendie et de secours des Alpes Maritimes pour l'année 2024 les personnels figurant dans les listes annexées au présent arrêté.

ARTICLE 2 :

L'arrêté préfectoral n°242285 du 22 mai 2024 est abrogé.

ARTICLE 3 :

Monsieur le sous-préfet, directeur de cabinet et Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

**Pour le préfet,
Le sous-préfet, directeur de cabinet
CAB 4576**

Benoît HUBER



Liste d'aptitude opérationnelle 2024

GROUPEMENT FONCTIONNEL DE LA COORDINATION OPÉRATIONNELLE

Secours en Canyon - CAN

MATRICULE	GRADE	NOM	PRÉNOM	APTITUDE
8931	Adc	BATUT	Frédéric	Conseiller Technique
3058	Adc	LAVEDRINE	Jean-Michel	Conseiller Technique
9309	Adc	ROULAND	Thomas	Conseiller Technique
8568	Ltn	AGUILERA	Jean-Charles	Chef d'unité
3735	Adc	BOUHADDA	Emmanuel	Chef d'unité
9211	Cne	DEGIOANNI	Christophe	Chef d'unité
4144	Adc	FERNANDEZ	Jean-François	Chef d'unité
11031	Adj	FRION	Jonathan	Chef d'unité
2918	Adc	GHIBAUDO	David	Chef d'unité
6753	Adc	GUEGUEN	Matthieu	Chef d'unité
7252	Adc	MATTEOLI	David	Chef d'unité
8182	Adj	PLANEL	Nicolas	Chef d'unité
9595	Adc	PRIVAT	Gérald	Chef d'unité
4799	Adc	SERRE	Christophe	Chef d'unité
3060	Ltn	SERRE	Philippe	Chef d'unité
12337	Cch	ZAQUI	Pascal	Chef d'unité

6426	Adc	AUGIER-SASSY	Remy	Équipier
16140	Sap	BELLAVIA	François	Équipier
8739	Adj	BETOUN	Michael	Équipier
14524	Sgt	BORGOGNO	Julien	Équipier
14829	Cch	CHOCHOT	Benjamin	Équipier

7276	Adc	COCHE	Cédric	Équipier
12274	Sgt	DE OLIVEIRA LOPES	Christopher	Équipier
11629	Sch	FAIOLA	Julien	Équipier
10566	Adj	FLORINO	Gilles	Équipier
11344	Sch	GIOVANNACCI	Arnaud	Équipier
8912	Sch	LECIS	Grégory	Équipier
3243	Adc	MALAUSSENA	Fabrice	Équipier
9250	Adj	MOLINENGO	Stéphane	Équipier
13093	Sgt	OUTTERS	Benoit	Équipier
5381	Ltn	PAZZAGLI	Éric	Équipier
13630	Sgt	PESCE	Florian	Équipier
6996	Adc	RICHARD	Didier	Équipier
7461	Adc	ROSSI	Frédéric	Équipier
10002	Sch	RUIZ	Marc	Équipier
9220	Adj	SAUVY	Mathieu	Équipier
13829	Ltn	VERRAT	Jean-Emmanuel	Équipier
13584	Ltn	VINAY	Gauthier	Équipier

8393	MCD	BOISSIER	Nicolas	Médecin
11598	MCD	BOUSREZ	Romain	Médecin
12053	MCD	CATINEAU	Jean	Médecin
17367	MCN	DEJOANNIS	Sébastien	Médecin
12050	MCD	DEVELEY	Benoit	Médecin
13668	MCD	DUPEYRAT	Jean-Sébastien	Médecin
14365	MCD	FRAIMOUT	Nicolas	Médecin
8830	MCD	HILLAIRET	Philippe	Médecin
16090	MCD	LANOUX	Thomas	Médecin
8745	MLC	LANTELME BERNARD	Sandra	Médecin
15373	MCN	MACCHI	Marc-Alexis	Médecin
10004	MCD	MENADE	Ruyade	Médecin

17366	MCN	MIGNOT	Axel	Médecin
14557	MCN	RIQUE	Thomas	Médecin
11285	MCN	VALOUR	Cédric	Médecin

Liste d'aptitude arrêtée le 1^{er} juillet 2024 à
3 conseillers technique
13 chefs d'unité
22 équipiers
15 médecins